

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN X
<u>Objet</u> : PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN - TRAVAUX DE DEMOLITION <u>ARRETE N° 2011/792</u>		

LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS

VU le Code de la Voirie Routière,

VU le Projet de Renouvellement Urbain (P.R.U.) engagé sur la Ville d'IFS,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer et de préserver la sécurité des différents usagers,

Arrête

Article 1 Dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain (P.R.U.), des travaux de démolition doivent être engagés. Aussi afin de permettre les manœuvres des véhicules de chantier de l'entreprise LECLERC DEMOLITION, le stationnement pourra être interdit des 2 côtés de la voirie (sur chaussée et à cheval sur trottoir) sur la rue du Chemin Vert entre les numéros 861 et 899 pour la période allant du **lundi 24 octobre au lundi 16 décembre 2011**. Le trottoir Est pourra être également condamné.

Article 2 L'entreprise LECLERC DEMOLITION est chargée, en tant que de besoin, et sous couvert du présent arrêté, de la mise en place et de la maintenance de la signalisation et devra également mettre en place une signalisation pour la traversée des piétons.

Article 3 Copie du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique
- La Police Municipale
- Leclerc Démolition
- Communauté d'Agglomération Caen la mer – Service Aménagement
- EPFN
- Les Services de la Ville d'IFS – Service Voirie et Pôle Développement Local

Fait à IFS, le 20 octobre 2011

Le Maire,




Jean-Paul GAUCHARD.